

Division des personnels enseignants  
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Caroline DRANCOURT  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : [juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Le recteur

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignements privés sous contrat,

## Arrête

### Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2025 – est composé comme suit :

### Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

**Vice-Président du jury :**

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à l'inspectrice d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

**Membres du jury :**

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Elisabeth LORIN, adjointe à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne en charge du 1<sup>er</sup> degré ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONNE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Sylvie DUDON, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Xavier NICOLAS, inspecteur de l'éducation nationale.

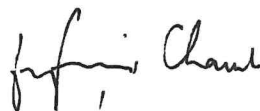
**Article 2 :**

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires peut se constituer en deux sous-commissions pour entendre, au cours d'un entretien, les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

**Article 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 16 mai 2025



Jean-François CHANET